

PROJET ÉDUCATIF

École professionnelle des métiers



ÉCOLE PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS



2023-2027

Version du 26 octobre 2023

Table des matières

1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF	3
2. CONTENU DU PROJET ÉDUCATIF	3
3. DÉMARCHE COLLABORATIVE.....	4
4. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF	6
5. MISSION, VISION ET VALEURS.....	7
5.1. NOTRE MISSION	7
5.2. NOTRE VISION.....	7
5.3. NOS VALEURS	7
6. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	8
6.1. ENVIRONNEMENT EXTERNE.....	8
6.1.1. <i>Population et territoire</i>	8
6.1.2. <i>L'école et sa communauté</i>	9
6.2. ENVIRONNEMENT INTERNE	10
6.2.1. <i>Portrait de la réussite des élèves</i>	10
6.2.2. <i>L'établissement</i>	10
6.2.3. <i>L'organisation des services</i>	11
7. ZONES DE VULNÉRABILITÉ ET ZONES DE FORCE	12
8. COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	13
9. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT	13
10. PLAN D'ACTION	16

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative : les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.

2. Contenu du projet éducatif

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative;
 - Les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le ministère [...] (LIP, article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).
 - Dans l'analyse du contexte, notamment des résultats obtenus par l'établissement d'enseignement au regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, la pertinence d'une intégration de ces orientations et de ces objectifs dans le projet éducatif doit être évaluée. Dans le respect du principe de subsidiarité, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible, qui peut alors être différente de celle établie par le centre de services scolaire. De plus, rien n'empêche un

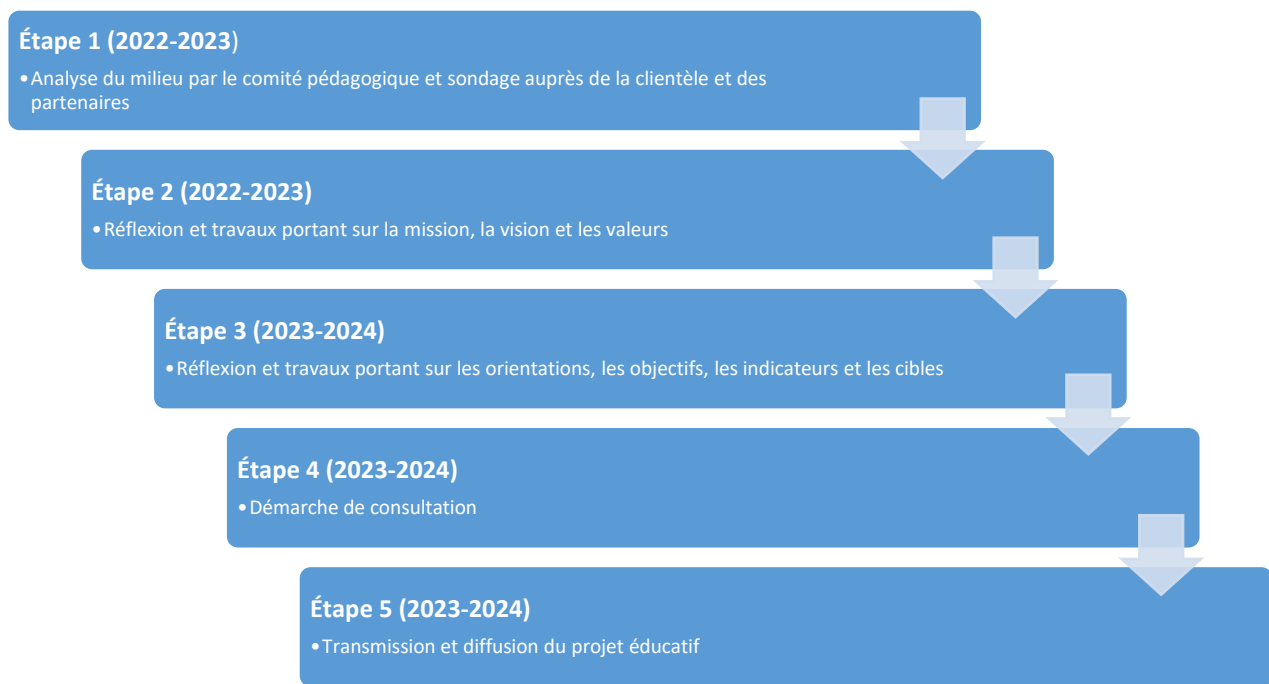
¹ Seulement pour les écoles et selon les exigences législatives en vigueur

établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui figurent dans le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Démarche collaborative

La démarche d'élaboration du projet éducatif 2023-2027 a été réalisée principalement en 4 étapes telles que présentées à la figure suivante

Figure 1 - Étapes de la démarche d'élaboration du projet éducatif 2023-2027



Dans un premier temps, un comité a été constitué et il s'est assuré de s'approprier l'ancien projet éducatif 2019-2022 de l'École professionnelle des Métiers. Le projet éducatif 2019-2022 démontre une préoccupation face à la baisse de clientèle, celle-ci perdue dans le temps. De plus, la valorisation de la formation professionnelle et le soutien à l'élève à risque demeurent des priorités.

Au cours de la révision du projet éducatif, en 2022-2023, l'ensemble du personnel, les membres du conseil d'établissement et les élèves ont été invités à s'exprimer à l'égard de la mission, de la vision, des valeurs et des orientations du Centre. En 2023-2024, le comité pédagogique a présenté l'évolution des travaux (objectifs, indicateurs, cibles, forces et vulnérabilités) lors des rencontres mensuelles et à chacune des séances du conseil d'établissement. Les membres du personnel, les élèves, les membres du conseil d'établissement et les partenaires ont eu l'occasion d'émettre leur point de vue tout au cours du processus de révision.

Le comité de pilotage s'est réuni à 6 reprises au cours des deux dernières années scolaires.

Le comité de pilotage était constitué de

- 4 enseignants (2 Laurier et 2 Normandie)
- 2 employés de soutien (administration et services complémentaires)
- 1 professionnelle
- 3 gestionnaires pédagogiques

Le tableau suivant présente les liens entre l'ancien projet éducatif 2019-2022 et le projet éducatif 2023-2027.

Tableau 1 - Liens entre l'ancien projet éducatif 2019-2022 et le projet éducatif 2023-2027

Orientations du projet éducatif 2019-2022	Orientations du projet éducatif 2023-2027
Accompagner : fournir une aide professionnelle au personnel pour développer leurs compétences dans leur domaine d'expertise.	Offrir un milieu de vie sain et sécuritaire
Agir : soutenir l'élève tout au long de son cheminement personnel et professionnel avec l'intention de développer son plein potentiel.	Valoriser la formation professionnelle
Valoriser : Faire reconnaître les compétences de nos élèves issus de la formation professionnelle dans toutes les sphères possibles en commençant par nos partenaires et les familles des élèves fréquentant la CSSDHR.	

Tableau 2 - Calendrier des travaux du comité pédagogique

Date	Travaux effectués
3 février 2023	Présentation de la planification des travaux 22-23, début des travaux portant sur la mission et les valeurs.
24 mars 2023	Début des travaux portant sur les enjeux.
28 avril 2023	Conclusion des travaux portant sur la mission, de la vision et des valeurs.
22 juin 2023	Travaux portant sur les enjeux et les orientations.
22 septembre 2023	Présentation de l'échéancier des travaux 23-24, fin de la rédaction des orientations, discussion et formulation des objectifs, début de la réflexion portant sur les forces et les vulnérabilités du milieu.
29 septembre 2023	Poursuite des travaux portant sur les objectifs et les indicateurs. Retour sur les forces et les vulnérabilités.
19 octobre	Poursuite des travaux portant sur les indicateurs et les cibles. Retour sur les forces et les vulnérabilités.

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. «Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration².» La concertation vise la recherche d'un consensus dans la détermination des orientations, des priorités d'action et des résultats attendus du projet éducatif. Conformément à la LIP, chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'établissement et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des membres du personnel de l'établissement et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire³.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif doit émerger du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire.⁴

Tableau 3 - Calendrier des consultations effectuées

Date	Instance consultée	Commentaires recueillis
Février 2023	Conseil des élèves	Présentation de la planification des travaux pour l'élaboration du projet éducatif
6 mars 2023	L'ensemble du personnel	Présentation de la planification des travaux pour l'élaboration du projet éducatif
14 mars 2023	Conseil d'établissement	Présentation de la planification des travaux pour l'élaboration du projet éducatif
30 mars 2023	Table des services complémentaires	Présentation de la planification des travaux pour l'élaboration du projet éducatif
Avril 2023	L'ensemble du personnel, élèves et conseil d'établissement	Consultation FORMS
1er mai 2023	L'ensemble du personnel	Présentation des travaux et des résultats du sondage en lien avec le PEVR; présentation de la mission, de la vision et des valeurs; en accord avec les travaux du comité
Mai 2023	Consultation auprès de l'ensemble des élèves	Sondage (FORMS) pour avoir un portrait de situation.
5 juin 2023	L'ensemble du personnel	Retour sur les résultats du sondage
13 juin 2023	Conseil d'établissement	La mission, la vision et les valeurs étaient en conformité avec leurs attentes.
27 juin 2023	Table des services complémentaires	Retour sur les résultats du sondage Présentation des travaux en cours et en accord avec les travaux du comité
26 septembre 2023	L'ensemble du personnel	Présentation des travaux en cours et en accord avec les travaux du comité
10 octobre 2023	Conseil d'établissement	Recommandations de questionner le niveau d'appréciation des élèves à l'égard des activités proposées, ne pas évaluer seulement le nombre d'activités offertes.

² Claude LARIVIÈRE (2001). « Les réseaux intégrés de services : fondements, définitions et modes d'organisation », dans *Guide pour soutenir le partenariat : entente CLSC-centres jeunesse*, Québec, Comité conjoint CLSC-centres jeunesse, p. 38.

³ LIP, articles 74 et 109

⁴ LIP, article 74

Date	Instance consultée	Commentaires recueillis
19 octobre 2023	Table des services complémentaires	Présentation des enjeux, des objectifs, des indicateurs et des cibles; en accord avec les travaux du comité
20 octobre 2023	L'ensemble du personnel	Présentation des enjeux, des objectifs, des indicateurs et des cibles; en accord avec les travaux du comité
27 octobre 2023	Conseil enseignants	À suivre

5. Mission, vision et valeurs

5.1. Notre mission

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique.⁵

- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Plus précisément, la mission de l'EPM est d'offrir une formation professionnelle de qualité, être un partenaire du développement économique régional et collaborer avec les partenaires internes et externes.

5.2. Notre vision

L'EPM et ses collaborateurs accompagnent l'élève dans sa démarche scolaire, professionnelle et personnelle pour lui permettre de devenir un individu compétent, motivé, autonome et accompli.

5.3. Nos valeurs

1. Respect : démontrer de la considération par des gestes, par des propos et des attitudes appropriées entre tous, incluant le matériel, les règles et l'établissement

2. Réalisation de soi : désigne le fait d'atteindre son potentiel maximal, de développer ses capacités et ses talents et de donner un sens à sa vie.

3. Appartenance : la sensation de faire partie de quelque chose de plus grand que soi, d'avoir des liens émotionnels et sociaux avec cet ensemble, de partager des valeurs, des objectifs ou des caractéristiques communes avec les autres membres du groupe

⁵ LIP, article 36

6. Contexte dans lequel évolue l'établissement d'enseignement⁶

L'École professionnelle des Métiers hérite d'une tradition de plus de 75 ans. En 1947, s'ouvrait l'École des Arts et Métiers de Saint-Jean sise au coin des rues Saint-Jacques et Champlain (sur le site de l'actuel bureau de poste du vieux Saint-Jean). On y formait les élèves à plusieurs métiers tels la menuiserie, l'usinage et le dessin industriel. Déjà, plusieurs cours du soir étaient offerts aux employés des grandes entreprises locales (ex. : Singer).

En 1951, à la suite d'un échange de terrain avec le gouvernement fédéral, l'école actuelle est inaugurée au coin des rues Laurier et Frontenac. Elle sera agrandie et rénovée plusieurs fois durant sa longue histoire soit en 1963, en 1971 et en 1993. Chaque fois, l'expansion donne lieu à des améliorations techniques qui permettent à l'EPM de maintenir sa réputation enviable tout en profitant d'une longue et solide expérience de succès.

En 2013, les opérations de la formation professionnelle du Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot sont intégrées à l'EPM. Tous les programmes de DEP de la région sont maintenant sous l'égide par la même institution.

L'EPM est la seule maison d'enseignement public en formation professionnelle de la région du Haut-Richelieu. De plus, certains de nos programmes ne se donnent nulle part ailleurs en Montérégie. L'EPM jouit d'une réputation enviable chez tous les employeurs de la région. Nous vous invitons à faire partie de cette longue histoire de succès et à vous joindre à une communauté de milliers de travailleurs spécialisés qui occupent des postes partout dans les entreprises et les institutions autour de vous.

6.1. Environnement externe

6.1.1. Population et territoire

Le Haut-Richelieu en chiffres

La Montérégie connaît, depuis plus de 30 ans, l'une des meilleures croissances démographiques du Québec. De 2021 à 2026, la population de la région devrait croître de 4,7 %, alors que celle du Québec devrait enregistrer une croissance de 4,2 %. Les perspectives demeurent encourageantes. À long terme, la population de la Montérégie devrait croître plus rapidement que celle du Québec.

La structure industrielle de la Montérégie est assez semblable à celle du Québec dans son ensemble, bien que le secteur de la fabrication y joue un rôle plus important. En 2022, le secteur primaire y regroupait une proportion d'emplois supérieure (2,5 %) à celle qui était observée dans l'ensemble du Québec (2,3 %). La part des emplois dans le secteur de la fabrication (14,0 %) y était également supérieure à la moyenne québécoise (11,4 %). La Montérégie arrivait au premier rang pour le nombre d'emplois dans ce secteur (117 400 emplois). La région compte une plus forte part des emplois manufacturiers liés à la fabrication de produits de consommation (aliments, meubles, etc.) que le Québec dans son ensemble. Le secteur tertiaire dominait dans la région en 2022, avec 76,9 % de l'emploi total, soit un taux inférieur à celui observé au Québec (79,6 %). Cette situation s'explique principalement par la présence plus faible des services publics (enseignement, soins de santé, etc.) dans la région, comparativement à l'ensemble du Québec.

⁶ LIP, articles 37, 74, 97.1 et 109

En 2022, la Montérégie regroupait 17,0 % de la population et 19,0 % des emplois du Québec.

Emploi par secteurs d'activité en 2022 – Montérégie

- Secteur primaire : 2,5 %
- Fabrication : 14,0 %
- Construction : 6,7 %
- Services aux ménages¹ : 23,9 %
- Services publics² : 25,9 %
- Services moteurs³ : 27,0 %

Source : Statistique Canada, compilation spéciale.

En ce qui concerne le taux de chômage québécois, en 2022, pour la population totale, il est de 4,3%. En août 2023, la Montérégie, a un taux de chômage identique à celui de l'ensemble du Québec soit de 4,4%. La situation de l'emploi est favorable dans la région, puisque la tendance à la hausse s'y poursuit. L'institut de la statistique du Québec rapporte que la population du Haut-Richelieu augmente. Il y a 124 792 habitants.

Le vieillissement de la population et le faible taux de natalité nous entraînent vers une réduction du bassin de main-d'œuvre en âge de travailler depuis 2019 en Montérégie, d'où l'importance d'accroître la participation du plus grand nombre possible de personnes au marché du travail et à l'emploi, d'adapter la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail et de soutenir les entreprises pour améliorer leur productivité et faciliter leur adaptation aux changements. Ces actions permettront, à long terme, d'éviter la diminution du niveau de vie de la collectivité ainsi que la perte de capacité de la société à maintenir les services aux citoyens. Les difficultés accrues de recrutement, dues à la rareté de la main-d'œuvre ou au manque de qualification du bassin de chômeurs disponibles, est une réalité quotidienne des employeurs.

(Réf. : Plan d'action régional 2017-2018 de la Montérégie)

Deux-cent-vingt entreprises manufacturières :

- 8 449 emplois manufacturiers, une augmentation de 373 emplois depuis 2016.
- Investissements de 94 010 557 \$, une augmentation de 2,2 %.
- 50 % des entreprises exportent à l'extérieur du Québec.
- 31 % des entreprises prévoient augmenter leur nombre d'employés en 2018.
- 7 % des investissements totaux sont reliés à l'amélioration de la productivité et des procédés. Une augmentation de 5 % du nombre d'emplois par rapport à 2016.

Il est à noter que les secteurs Bois et meubles, Aliments et boissons, Métaux et produits métalliques représentent 44 % des entreprises du Haut-Richelieu. Les secteurs Informatique, Électronique et Électrique quant à eux, comptent pour 19 %. (Réf. : Rapport annuel 2017 du Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu).

6.1.2. *L'école et sa communauté*

Notre centre travaille en étroite collaboration avec plusieurs entreprises de notre territoire qui acceptent, depuis plusieurs années, de recevoir nos élèves stagiaires. La confiance mutuelle s'est développée et notre partenariat fait en sorte que les équipes enseignantes restent à l'affût des besoins du marché et peuvent, grâce à la collaboration des partenaires, adapter leur enseignement. De plus, certaines entreprises offrent au centre des dons en matériel et en outillage, ce qui nous permet d'offrir à nos élèves une plus grande possibilité de développement de projets. L'EPM s'ajuste de plus en plus aux besoins criants du marché de la main d'œuvre et, pour ce faire, nous avons développé, dans certains programmes, l'approche pédagogique en enseignement individualisé, ce qui fait en sorte que nos élèves peuvent débiter plus rapidement certaines formations. Ainsi, pour les programmes d'usinage, de coiffure, de secrétariat, de comptabilité et de dessin industriel, nous sommes en mesure de diplômer des élèves tout au long de l'année scolaire. L'EPM travaille aussi en étroite collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi, le Centre local d'emploi et le Quartier de l'emploi. Nous travaillons à faire en sorte d'aider les personnes qui désirent retourner aux études à accéder à nos programmes grâce à ces organismes.

6.2. Environnement interne

6.2.1. *Portrait de la réussite des élèves*

La méconnaissance du métier dans lequel sont inscrits nos élèves fait en sorte qu'ils peuvent se réorienter au cours de la première année. Ces élèves sont accompagnés par les services complémentaires pour une démarche orientante. Depuis les trois dernières années, le taux de diplomation, pour nos élèves de dernière année de formation, varie entre 70 et 80%. L'équipe travaille pour maintenir en formation et assurer la réussite des élèves à risque.

6.2.2. *L'établissement*

La formation professionnelle (FP) est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). L'École professionnelle des Métiers de Saint-Jean-sur-Richelieu est la seule école professionnelle du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

L'EPM offre des formations dans 10 secteurs d'activités. Plus de 17 programmes de formation menant à l'obtention d'un diplôme études professionnelles et deux programmes de spécialisation (ASP). Les formations offertes sont réparties dans deux édifices situés à St-Jean-sur-Richelieu. Nous accueillons environ 600 élèves annuellement, à cela, plusieurs s'intègrent à nos groupes en cours d'année pour terminer leur DEP. Malgré cela, nous vivons, depuis l'année 2013-2014, une décroissance importante en ce qui concerne les inscriptions. L'un de nos enjeux consiste à mieux faire connaître nos programmes et à atténuer le phénomène de baisse des inscriptions ainsi que les départs avant la fin de formation de nos élèves.

Tableau 4 – Inscriptions 2019 à 2022

	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	EPM	Province	EPM	Province	EPM	Province
Arpentage et topographie	39	292	37	326	36	372
Mécanique automobile	65	3 630	56	4 064	53	3 982
Dessin industriel	36	1 159	26	1 011	18	732
Électricité	68	3 360	58	3 863	74	4 415
Soudage-montage	67	2 706	54	2 685	46	2 607
Soudage haute-pression (ASP)	27	280		270	15	303
Usinage	26	1 064	22	1 006	16	804
Véhicule de loisir et équipement léger	28	250	25	260	29	306
Installation et réparation d'équipement de télécommunication	31	376	36	412	35	415
Coiffure	42	1 678	31	1 839	13	1 771
Esthétique	39	1 862	24	1 953	35	1 949
Épilation (ASP)	16	345	19	356	17	417
Comptabilité	76	6 091	44	5 952	25	5 956
Secrétariat	76	8 486	30	8 776	31	7 732
Assistance à la personne et à domicile	59	4 492	52	5 076	13	4 315
Santé, assistance et soins infirmiers	135	5 918	157	7 397	179	9 866
Cuisine	42	2 470	30	2 216	32	2 194
Restauration		294		263		195

*Les données proviennent de la banque de données des statistiques officielles du Québec.

Tableau 5 – Inscriptions hommes-femmes, moins de 20 ans

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'élèves nouvellement inscrits en FP au total	661	832	656	612	466
Nombre d'élèves débutants de moins de 20 ans :					
Hommes	191	204	176	176	188
Femmes	117	114	98	96	117
	74	90	78	80	71
Pourcentage d'élèves débutants de moins de 20 ans :					
Hommes	28,9%	24,5%	26,8%	28,8%	40,3%
Femmes	61,3%	55,9%	55,7%	54,5%	62,2%
	38,7%	44,1%	44,3%	45,5%	37,8%

*Données proviennent de Lumix

Il y a un peu moins de 100 employés qui y travaillent pour répondre aux besoins des élèves, dont 1 direction, 2 adjoints, 1 gestionnaire administratif, 15 employés de soutien, 4 professionnels et environ 68 enseignants.

Tableau 6 - L'établissement en quelques chiffres

L'établissement en quelques chiffres	Élèves de moins de 20 ans	Élèves de plus de 20 ans	Total
Nombre d'élèves en 2021-2022	275	661	
Nombre d'enseignants 2023-2024			68
Nombre de membres du personnel de soutien 2023-2024			15
Nombre de membres du personnel professionnel 2023-2024			4
État budgétaire au 30 juin 2023 (équilibre, surplus ou déficit)	Le budget de fonctionnement de l'année scolaire 2022-2023 était déficitaire.		

6.2.3. L'organisation des services

À l'EPM, il y a deux psychoéducatrices, deux conseillères d'orientation, deux techniciennes en travail social et une enseignante orthopédagogue qui partage son travail dans les deux édifices. Nous constatons une hausse des consultations demandées auprès des services complémentaires. Les besoins sont différents en ce qui concerne les élèves du côté de l'édifice Laurier comparativement à l'édifice Normandie. Nous constatons que les femmes sont plus vulnérables et demandent plus facilement de l'aide.

Le personnel des services complémentaires participe aux 4 rencontres annuelles de départements afin de cibler les élèves à risque de décrochage, de soutenir les enseignants, de planifier les interventions de façon concertée, etc. De plus, l'équipe des services complémentaires se réunit 3 à 4 fois par année avec l'équipe de directions pour réguler les services, les organiser (qui fait quoi) et intervenir de façon efficace (ne pas doubler les services). Des rencontres multidisciplinaires sont prévues afin de soutenir nos élèves à risque.

7. Zones de vulnérabilité et zones de force

À la suite de l'analyse des résultats obtenus par les sondages réalisés auprès des élèves, des parents et des membres du personnel et à la suite de l'analyse des données concernant la réussite des élèves, le comité pédagogique a établi des zones de force et des zones de vulnérabilité afin de pouvoir bien cerner les objectifs du projet éducatif 2023-2027. Le tableau suivant présente les zones de force et de vulnérabilité relevées.

Tableau 7 - Zones de force et zones de vulnérabilité de l'établissement

Zones de force	Zones de vulnérabilité
<ul style="list-style-type: none">• La qualité du personnel• La qualité de l'enseignement• Variété des expertises• La stabilité du personnel enseignant• L'engagement du personnel• Histoire, appartenance au milieu des affaires, 75 ans,• Qualité des installations dans certains départements• Pérennité• L'accessibilité aux services complémentaires• La réputation de l'établissement	<ul style="list-style-type: none">• Instabilité du personnel de soutien• La communication• Rétention des élèves• Engagement des élèves• Préjugés et méconnaissance de la formation professionnelle• Santé financière• Deux édifices• À l'édifice Normandie, la cohabitation d'autres secteurs• Assiduité chez nos élèves• Avoir de l'équipement représentatif des milieux de travail• Mouvement des gestionnaires

L'analyse du milieu a permis de déterminer des zones de force et des zones de vulnérabilité. Ces dernières ont permis au comité pédagogique de mettre en évidence les enjeux de la réussite éducative au printemps 2023 en prévision de la rédaction du projet éducatif 2023-2024.

8. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Le comité pédagogique s'est assuré de s'approprier les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Dans le projet éducatif 2023-2027 de l'École professionnelle des Métiers, il est possible de reconnaître les orientations du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières. La cohérence se retrouve dans les deux premiers enjeux du PEVR, c'est-à-dire les apprentissages des élèves et du personnel et le bien-être des élèves et du personnel. En formation professionnelle, il y a des enjeux de sécurité. Le matériel utilisé représente un risque plus élevé qu'au secteur jeune.

9. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Une **orientation** permet à un établissement d'enseignement d'affirmer les intentions qui marqueront la réalisation de sa mission. Elle traduit ses priorités. Elle est rattachée à un enjeu et présente généralement les caractéristiques suivantes :

- Elle est introduite par un seul verbe d'action;
- Elle véhicule une idée maîtresse;
- Elle est claire et concise.

Un **objectif** constitue un engagement prioritaire de l'établissement d'enseignement pour la période couverte par le projet éducatif. Il énonce les changements précis et mesurables que l'établissement d'enseignement souhaite effectuer. Il est formulé sous forme de résultats perceptibles et significatifs pour les élèves, jeunes et adultes, et constitue la base de la reddition de comptes. Il présente généralement les caractéristiques suivantes :

- Il est introduit par un seul verbe d'action;
- Il véhicule une seule idée;
- Il précise la population étudiante ciblée;
- Il rend explicite les résultats visés.

Une **cible** est associée à un indicateur et désigne le résultat visé compte tenu de l'objectif. Elle est précise et normalement quantifiable, mais on peut fixer une cible qualitative lorsque la mesure s'avère inapplicable ou inappropriée. Il peut être justifié de déterminer des cibles intermédiaires pour certains objectifs en vue d'effectuer un meilleur suivi durant la période couverte par le projet éducatif.

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Cibles
Enjeu 1 : Valorisation de la formation professionnelle			
Valoriser la formation professionnelle	Se rapprocher de la clientèle potentielle	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves inscrits provenant du CSSDHR - Nombre d'élèves inscrits provenant de la région 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 5% d'ici 2027 Augmentation de 5% d'ici 2027
	Promouvoir la formation professionnelle auprès des établissements du CSSDHR	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de publicités régionales - Variété de publicités et d'activités régionales 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 40% d'ici 2025 Augmentation de la diversification des moyens publicitaires d'ici 2027
	Favoriser la diplomation du plus grand nombre d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de diplomation de la dernière année de formation des élèves dans tout le Centre 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'un taux de diplomation à plus de 80% annuellement
Enjeu 2 : Environnement sain et sécuritaire			
Offrir un milieu de vie sain, sécuritaire et stimulant	Accroître le sentiment d'appartenance des élèves et du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre et la variété d'activités mise en place pour les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation et diversification des activités pour les élèves annuellement
		<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre et la variété d'activités mise en place pour le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation et diversification des activités pour le personnel annuellement
	Favoriser le soutien aux élèves à risque	<ul style="list-style-type: none"> - Le taux de persévérance de nos élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux de persévérance de l'ensemble de nos élèves inscrits au Centre d'ici 2027
	Assurer les mesures de santé et de sécurité des élèves et du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de rencontres du comité SST - Le nombre de personnes formées en premiers soins 	<ul style="list-style-type: none"> 4 rencontres du comité SST EPM 2 personnes de jour par édifice et 1 personne de soir (Laurier)

10. Plan d'action